

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 15/07/2024

VOI.24.00.A01826

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
CHEMIN DES GRAVIERS BLANCS

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A59 du 20 juillet 2020 qui donne délégation à M. Hervé GIRARDOT
Considérant que des travaux de réfection de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/07/2024 au 02/08/2024 CHEMIN DES GRAVIERS BLANCS

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 22/07/2024 et jusqu'au 02/08/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent CHEMIN DES GRAVIERS BLANCS dans sa partie comprise entre le giratoire VESOUL / FOUNOTTES / COMNE AUX CHIENS et l'impasse du CHEMIN DES GRAVIERS BLANCS :

- Les véhicules circulant sur RUE DE VESOUL depuis la ROUTE NATIONALE 57 (N57) ont l'interdiction de tourner à droite en direction du CHEMIN DES GRAVIERS BLANCS. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux ;
- la circulation des véhicules est interdite sauf aux riverains habitant aux N° 9, N° 11 et N°13 ;
- pendant les travaux, l'accès au parking relais sera interdit ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 JUL. 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Hervé GIRARDOT
Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures

